

<p>D 22-116</p> <p>APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE HOULGATE, DIVES-SUR- MER ET LE SMPH POUR L'ÉTUDE DE MISE EN PLACE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE SUR 3 ENTITÉS « REGROUPÉES ».</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

Annie DUBOS propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commandes entre la ville de HOULGATE, DIVES-SUR-MER et le Syndicat Mixte du Plateau de HEULAND pour une étude de mise en place de la compétence eau potable sur ces 3 entités « regroupées ».

Ceci implique la passation d'un marché d'étude selon les dispositions du Code de la Commande Publique.

Cette action s'inscrit dans la volonté réciproque d'une simplification de gestion et d'obtenir des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation.

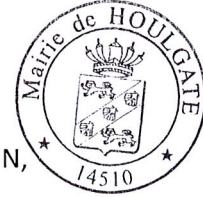
- Considérant que la convention constitutive prévoit que la commission d'attribution du groupement sera composée de deux représentants. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant :
Propositions membres titulaires : Olivier HOMOLLE et Annie DUBOS
Propositions membres suppléants : Olivier COLIN et Laurent LAEMLÉ
- Considérant que la ville de DIVES-SUR-MER propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après avoir entendu l'exposé d'Annie DUBOS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'étude de mise en place de la compétence eau potable sur 3 entités « regroupées » selon les conditions présentées ;
- de procéder aux choix des membres de la commission d'attribution du groupement pour la commune de HOULGATE :
Membres titulaires : Olivier HOMOLLE et Annie DUBOS
Membres suppléants : Olivier COLIN et Laurent LAEMLÉ
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier COLIN', is written over the official seal. The signature is fluid and cursive.